

1^{ère} Banque au TOGO
Certifiée ISO 9001 : 2015
Certificat N° FS703571
 Qualité de service, notre engagement

bsi.
 Merci pour votre confiance.

La Banque Autrement
 www.corisbank.tg



www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0355 du 03 au 09 Septembre 2019 - Prix : 250 F CFA

RELATION COOPEC SOLIDARITÉ -FUCEC-TOGO : P.4&5

DES MÉTHODES PEU ORTHODOXES



La maquette du futur siège de COOPEC SOLIDARITÉ à Atikoumé

ESPERANCE DES BATISSEURS

Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation
 Aménagement de bâtiment | Carrelage | Plomberie
 Électricité | Transit-douane

Distributeur exclusif des ascenseurs et produits OMEGA base d.o.o

Carrefour 2 lions, à 500m de l'agence Togocel annexe
 bâtiment blanc-gris / Agoè Anomé

Contact : + 228 22 25 18 63 / 90 97 58 38
 E-mail : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr
 antoine.dadjo@gmail.com

www.eb-togo.com

POLITIQUE / ASSEMBLÉE NATIONALE :

Les députés de la majorité à l'épreuve des aspirations du peuple

P.3



Atcholé Aklesso, président du Groupe parlementaire UNIR

COOPÉRATION :

Lomé abritera en novembre prochain le 1er forum économique Japon-Togo

P.7



Faure Gnassingbé et les premiers responsables de Mitsubishi

PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DE
 LA VIOLENCE LIÉE AUX ELECTIONS : P.2

La CEDEAO et les Nations Unies organisent un atelier régional la semaine prochaine à Accra



Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale à la CEDEAO

EmploiTogo.com
 Des annonces, des offres d'emploi,
 une banque de Cvs, des formations.
 Journalement.com Tel 22 20 05 53

Météo
 Mardi 03 Septembre 2019
 Matin:
 Ciel peu nuageux
 24°C
 Après-midi:
 Ciel peu nuageux
 30°C

EDITO

De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : " L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt ".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un État laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent. Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

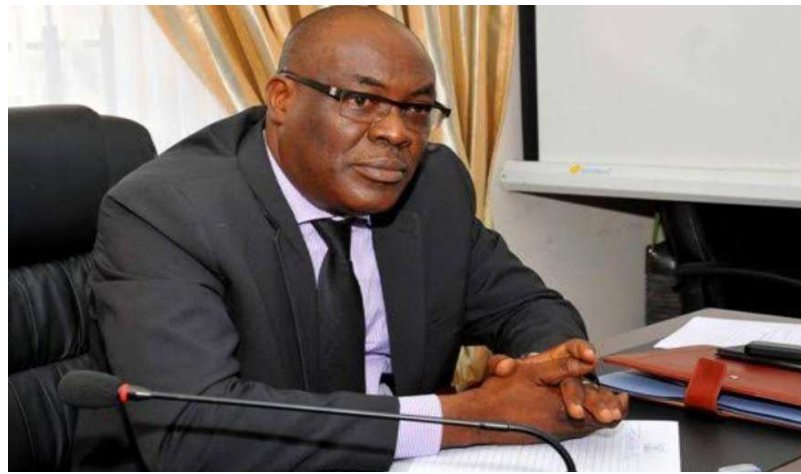
Pour Henri BERGSON, dans 'L'Évolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

PREVENTION ET ATTENUATION DE LA VIOLENCE LIEE AUX ELECTIONS :

La CEDEAO et les Nations Unies organisent un atelier régional la semaine prochaine à Accra

La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Division de l'assistance électorale (DAE) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) des Nations Unies, organisent conjointement un atelier régional sur le partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de prévention et d'atténuation de la violence liée aux élections.



Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale à la CEDEAO

Prévu du 10 au 12 septembre 2019 à Accra au Ghana, cet atelier entend créer un forum pour la présentation de certains cadres conceptuels sur les élections et la violence, la facilitation des discussions et des échanges d'expérience et de bonnes pratiques.

Une occasion également pour les participants à cet atelier d'aborder les défis et les points à améliorer en matière de prévention et de réponse à la violence liée aux élections en Afrique de l'Ouest, y compris dans une perspective basée sur le genre et d'iden-

tifier les domaines pour une éventuelle collaboration future.

Entre autres sujets qui seront à l'ordre du jour de cette rencontre d'Accra, les participants parleront des élections et violence - définitions, tendances et approche politique ; les étapes des élections, les acteurs des élections et leurs liens pour identifier et prévenir les violences liées aux élections. Ils discuteront des meilleures pratiques, les défis et les domaines à améliorer pour prévenir et combattre les violences liées aux élections dans la région.

té des femmes en Afrique de l'Ouest.

Précisons également que des représentants des organisations comme UA, EISA, SADC, CIRGL et UE partageront les expériences de leurs régions respectives.

Prévenir et atténuer la violence électorale est un objectif commun des Nations Unies et de la Commission de la CEDEAO. Le risque de violence liée aux élections est particulièrement élevé dans les pays où les griefs sont systémiques, anciens et non résolus, combinés à une approche " le gagnant prend tout " pour une politique concurrentielle.

Rappelons que l'Organisation des Nations Unies applique une approche globale de la prévention et de la réduction des violences liées aux élections, faisant appel à la médiation, aux bons offices et à l'expertise en assistance électorale, afin de compléter les autres activités du système des Nations Unies visant à faciliter les transitions pacifiques, la gouvernance démocratique, la primauté du droit, la justice humaine, les droits des femmes et l'égalité des sexes, y compris en coopération avec les organisations régionales.

Crédo TETTEH

Togoentrepotarchive.com

Togo Entrepôt Archives est une société qui offre les services suivants :

Stockage des archives - Audit - Numérisation - Incinération des archives

Nous disposons d'une équipe pour réorganiser vos archives et des locaux pour externaliser vos archives

Notre ambition :

Donner la possibilité à nos clients de réaliser des économies mais surtout de préserver la mémoire de leur entreprise.

Nous disposons d'une équipe pour classer vos archives, les numériser et les incinérer.

Tél : 22 20 05 53

Cél : 91 06 88 07/

93 54 72 00

TogoMac.com

TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule,

AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@ sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès www.togomac.com

Revendeur des logiciels Sage

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07

www.sogesti.net ; info@sogesti.net

TogoAnnonce.com

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces

Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-

www.togoannonce.com

HCTE/ELECTION DES 77 DÉLÉGUÉS:

164.568 électeurs aux urnes

164.568 électeurs validés prennent part à l'élection en ligne depuis dimanche, des 77 délégués pays du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), selon le communiqué rendu public par la Commission électorale. (lien vers la liste définitive consultable <http://bit.ly/liste-definitive-hcte>).



Prof Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise

Finalment 315 candidats sont retenus au terme de la validation des dossiers de candidature. Le vote qui se déroulera sur la plateforme aux adresses www.diasporatg.org et hcte.diaspora.tg, prendra fin le 10 septembre.

Précisons que 488 dossiers de candidatures ont été reçus par la Commission électorale du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE) au terme de la phase d'inscription et 315 dossiers sont jugés complets et validés.

Au total 167 candidatures ont été invalidées pour "insuffisance de pièces" et 6 autres retirées à la demande des intéressés, selon un bilan d'étape avant l'élection en ligne des délégués pays, dressé par Victor Womitso (président de la Commission électorale du HCTE).

Le dernier samedi, le ministre

des affaires étrangères, a félicité la commission électorale pour le "travail remarquable" abattu.

"Vous êtes en train de rentrer dans l'histoire pour ce premier scrutin totalement électronique de l'histoire du Togo", écrit Robert Dussey sur son compte Twitter.

Estimée à plus de 2.000.000 de personnes, la diaspora togolaise est considérée comme un réservoir de compétence, de talents et de capitaux qui, mis en ensemble, peuvent avoir un impact réel sur le développement du Togo. A titre d'illustration, les togolais de l'extérieur contribuent, pour les transferts de fonds, à plus de 10% du PIB au Togo.

Les Togolais de l'Extérieur vivant en Afrique représentent environ 1,3 Million de personnes soit près des 2/3 de la diaspora.

Source : @ Savoir News



Récapissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERA Razak

Impression : ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

POLITIQUE / ASSEMBLEE NATIONALE :

Les députés de la majorité à l'épreuve des aspirations du peuple

Après quelques semaines de vacance parlementaire, la représentation nationale devrait reprendre du service à partir de ce jour. Les députés auront du grain à moudre d'autant qu'ils auront à étudier le budget de l'année 2020 pour son adoption. Ce sera le premier exercice du genre de cette législature issue des élections du 20 décembre 2018.

Par Ali SAMBA

Ce budget doit être le miroir du Plan national de développement (PND), surtout dans son volet social pour être en phase avec le mandat social du chef de l'Etat. Car il faut l'avouer, la pilule devient de plus en plus amère pour le togolais "lamda" avec la courbe de la vie chère qui va en crescendo au jour le jour.

Les différentes hausses de prix de la redevance de l'éclairage publique, sur la facture d'eau, sur les produits pétroliers et les nouvelles de taxes diverses annoncées par l'OTR en sont des exemples. Les députés doivent scruter cette partie de la loi de finances et en tenir compte dans les observations qu'ils adresseront aux commissaires du Gouvernement qui viendront défendre le projet de loi. Les dépenses liées à l'éducation, la santé et l'action sociale doivent être scrutées à la loupe par les élus nationaux.



Atcholé Aklesso, président du Groupe parlementaire UNIR

Nul doute que le budget sera adopté sans cris, ni cors, puisque le parti au pouvoir dispose d'une majorité confortable au sein de l'Assemblée. Les premiers faits d'armes allaient dans ce sens. L'adoption le 8 Mai de la Constitution de 1992 révisée et surtout, celle de la loi sur les manifestations publiques.

Toutefois, elle ne saurait se comporter en "godillot" pour ne devenir qu'une chambre d'enregistrement des projets de loi envoyés par le gouvernement. Ce parlement dispose en son sein des personnes de qualités et des esprits avisés dans tous les domaines de la vie de la nation togolaise pour ne pas se laisser ber-

ner par les élucubrations de certains détenteurs de départements ministériels qui ne leur accordent aucune considération.

Le parlement doit jouer son rôle. Celui de contre-pouvoir de l'Exécutif. Ce n'est pour rien que les concepteurs de la démocratie ont imaginé une représentation du peuple dans la structuration des institutions de la république.

Il est évident que la situation politique issue des législatives du 20 décembre 2018 offre une certaine quiétude à l'exécutif qui dispose d'une majorité. Mais les députés doivent comprendre que le peuple ne les a pas élus pour être un miroir du gouvernement.

Les actions des députés, quand bien même de la majorité, devraient être mues par l'intérêt de tous les Togolais sans étiquette aucune. Si une partie du peuple a jugé de ne pas accorder son onction au parti au pouvoir et à ses représentants, il y a forcément une cause.

C'est dans ce sens que les députés de la majorité doivent orienter leur réflexion et porter une attention aux supputations de ces "autres" Togolais qui ne sont pas de leur bord. Les attitudes arrogantes de certains élus du parti au pouvoir comme on a pu le constater dans les législatures passées, narguant à tout va leurs collègues de l'opposition et proférant même des menaces à l'endroit de ces "autres" Togolais, doivent être proscrites. On ne peut pas se comporter de la sorte et inviter les uns et les autres à un vivre-ensemble pour un Togo que l'on veut uni et prospère.

L'année prochaine va être encore un défi pour tout le monde, surtout pour les membres de la majorité présidentielle. Les propos rassembleurs devraient être le maître-mot chez les élus, partisans du parti bleu. Toute autre attitude sera contraire à leur vocation et aux aspirations de l'ensemble du peuple togolais. Que ceux qui ont des oreilles *entendent* !

Zozo

POLITIQUE : LES DÉPUTÉS DE RETOUR MARDI DANS L'HÉMICYCLE



La session budgétaire s'ouvrira mardi. Le projet de loi de finances 2020 devrait être soumis aux députés pour un vote avant fin décembre.

Le budget est en préparation au ministère de l'Economie et des Finances. Il intègrera, comme les années précédentes, les priorités sociales (emploi, santé, éducation) et prendra en compte les nouvelles orientations contenues dans le plan national de développement.

Une stratégie qui entend faire du Togo un hub logistique, technologique et financier et un pôle régional pour la petite industrie.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : Tous coupables
L'absence de résultats après deux ans de crise politique est imputable au pouvoir, à l'opposition et à la Cédéao. Sept organisations de la société civile viennent de publier un rapport sans concessions pour le personnel politique. 'La C14 n'a pas su canaliser la colère du peuple et faire aboutir ses revendications légitimes et s'inscrire dans une dynamique voulue et souhaitée par les facilitateurs', peut-on lire dans les conclusions.

UNIR (majorité présidentielle) est accusé d'avoir refusé toute résolution consensuelle et durable de la crise.

Quant à l'organisation ouest-africaine, 'elle n'a pas su imposer sa propre feuille de route sur les réformes'.

Le groupement d'ONG estime toutefois que tout n'est pas négatif. La feuille de route a en partie été mise en œuvre avec l'organisation des élections législatives en décembre 2018. En outre, les députés dans la foulée ont adopté les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Les animateurs de la société civile prônent la relance d'un dialogue politique inclusif permettant de lever tous les obstacles qui freinent la mise en place d'une démocratie apaisée.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : VOIR AU-DELÀ DES SIMPLÉS RÉSULTATS

L'UFC (Union des forces de changement), parti historique de l'opposition, a réalisé un score inférieur aux attentes lors des municipales. Il obtient au total 44 sièges sur 1.527.

'Il faut aller au-delà des simples chiffres. Le défi à présent est que les conseillers municipaux de tous bords travaillent ensemble. L'idéal serait de mettre en sourdine nos clivages pour parvenir à l'élection des maires et de leurs adjoints', explique Sénanu Alipui, le président du groupe parlementaire UFC. La priorité des nouveaux élus sera de s'occuper du chômage, de l'éducation, de la santé, de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, souligne le député.

Source : @republicoftogo.com

HCRRUN / 2È ÉTAPE DU PROGRAMME DES INDEMNISATIONS :

5150 victimes réparées

La 2è étape des indemnisations des victimes des violences politiques au Togo de 1958 à 2005 vient de s'achever. Selon le Haut Commissariat à Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) qui est chargé de la mise en œuvre de ce programme, l'ambition était de terminer l'indemnisation et la prise en charge médicale et psychologique du restant des victimes des événements de 2005 dont le nombre total avoisinait sept mille cinquante-sept (7057), selon le Rapport de la CVJR.

Par Koudjoukabalou

Pour cette 2è étape, huit (08) séances d'indemnisation à Lomé et dix à l'intérieur du pays ont permis de couvrir cinq mille cent cinquante (5150) victimes du 1er octobre 2018 au 11 août 2019. Le taux de satisfaction des victimes est estimé à 99,2%, à en croire les experts de Aïmes-Afrique, l'Ong qui s'occupe du volet de la prise en charge médicale et psychologique des victimes. En effet, une enquête de terrain auprès des premières victimes indemnisées montre que beaucoup d'entre elles ont pu améliorer leur vécu en (re)construisant des maisons ou en investissant dans des activités génératrices de revenus. " Gloires soient rendues à Dieu, car aujourd'hui, la plupart des Togolais ont marqué de leurs empreintes ce processus d'indemnisation, maillon essentiel du chantier de réconciliation et de construction de l'unité nationale " s'est exclamée Awa Nana Daboya, la présidente du



Mme Awa Nana Daboya, présidente du HCRRUN

HCCRRUN.

A cette deuxième étape, l'Etat a alloué au HCRRUN une enveloppe de cinq milliards (5 000 000 000) francs CFA sur le budget de l'Etat, gestion 2018. Les comptes dressés par le comité de gestion du fonds spécial (CGFS) d'indemnisation, dont le rôle est de s'assurer que la procédure mise en place est respectée par chaque victime et que leur nom figure sur l'état de paiement dûment signé par l'ordonnateur avant l'émission d'un chèque bancaire, indiquent que les dépenses totales au cours de cette étape s'élèvent à 4 478 227 123 FCFA. Elles sont composées des dépenses d'indemnisations financières des 5150 (4 034 100 000 FCFA) ainsi que celles de fonctionnement et de prise en charge psycho-médicale des victimes (444 127 123 FCFA). " Dans le détail, on peut remarquer que près de 61 millions de FCFA ont été consacrés

à la prise en charge psycho-médicale des victimes dont certaines qui seront suivies d'une façon pérenne (à vie) " a fait savoir AMETONOU Kudzo Eva, le Président du CGFS.

A ce jour, les ressources totales mobilisées se chiffrent à 7 milliards FCFA, en considérant le fonds initial de deux milliards de FCFA alloué au titre de l'année budgétaire 2017 pour démarrer l'indemnisation et la prise en charge médicale et psychologique des victimes des violences politiques qui avait permis de servir 2510 victimes. " Les dépenses quant à elles, s'élèvent à 6 472 404 614 FCFA dont 5 688 900 000 FCFA de dépenses d'indemnisations financières au profit de 7660 victimes et 783 504 614 FCFA de dépenses de fonctionnement et de prise en charge psycho-médicale, dégageant ainsi un solde créditeur de 527 595 386 FCFA " a affirmé le président du

CGFS.

Bientôt, le HCRRUN annoncera une nouvelle phase d'indemnisation puisque l'Etat a mis à sa disposition 5 milliards de FCFA dans le cadre du budget 2019. " La moitié de ce montant est déjà disponible " a affirmé Awa Nana.

Il faut souligner que l'une des leçons à tirer de cette 2è phase d'indemnisation est la volonté de certains citoyens de recourir à la fraude pour percevoir indument les indemnisations. Presque dans toutes les régions, grâce à la vigilance du personnel dédié du HCRRUN, des faussaires ont été décelés et interpellés par les forces de l'ordre. Awa Nana Daboya précise : Ce sont essentiellement liées aux actes d'incivisme posés par certains individus pour percevoir frauduleusement des indemnisations en lieu et place des vraies victimes. N'eut été la vigilance des équipes du HCRRUN et l'aide des Forces de l'Ordre et de Sécurité, ces actes isolés n'auraient été décelés et se seraient perpétués, puisqu'ils prenaient leurs sources dans les administrations de préfectures, de mairies et de tribunaux etc. sous forme de faux documents. Très vite décelés partout dans les endroits où ils se produisaient, les auteurs de ces actes délictueux sont systématiquement appréhendés et contraints de restituer les sommes indument perçues ". Elle met en garde tous autres auteurs candidats de ces manœuvres délictueuses qui s'exposeront à répondre de leurs actes devant la justice.

RELATION COOPEC SOLIDARITE-FUCEC-TOGO : DES METHODES PEU ORTHODOXES

Dans notre démarche d'information, nous poursuivons notre feuilleton Coopec-Solidarité et Fucec Togo, pour la manifestation de la vérité. Comme promis, nous devrions consacrer cette édition à la suite des affaires de gros sous entre la FUCEC et son affiliée Coopec Solidarité, notamment les sommes que FUCEC Togo réclame à cette Coopec ou ponctionne par divers moyens sur celle-ci et les questionnements sur ce que les dirigeants de FUCEC font exactement de ces sommes colossales.

Cependant, les actualités de la semaine dernière au sein de la Coopec Solidarité en ont décidé autrement. Et pour cause. Nous reportons donc les révélations et analyses sur les gros sous à notre prochain numéro.

Par Crédo TETTEH

Lorsque les Togolais reprochent mille et une choses à leurs gouvernants, on espère souvent que ceux qui sont prompts à accuser soient des donneurs de bonnes leçons. Hélas, la plupart du temps, il suffit de donner une petite parcelle de pouvoir à certains de nos concitoyens pour se rendre compte qu'ils sont prêts à faire pire que ce qu'ils reprochent aux autres, même aux gouvernants. Comme quoi, nous sommes des besaciers qui pensent que tout chez l'autre est mauvais et tout chez nous est bon. Les exemples que donnent les dirigeants de la FUCEC Togo et leurs acolytes au niveau de Coopec Solidarité sont un exemple patent de ce que certains Togolais se croient facilement tout permis.

En effet, face à la publication dans nos colonnes des actes graves posés par les dirigeants de FUCEC-Togo contre COOPEC SOLIDARITE et les clients, Monsieur Gabriel LEGBA-MONY, l'homme de main du Directeur FEDY Kokoumeh, nous a-t-on révélé, pressé par son mentor, décide de passer en force des actes pour court-circuiter tout le monde et surtout pour assurer la protection de FEDY Kokoumeh et ses complices.

En effet, par lettre datée du lundi 26 août 2019, Monsieur LEGBA-MONY qui se dit "serein" alors que les clients de Coopec sont inquiets et même très inquiets, convoque une réunion du Conseil d'Administration avec dix (10) points à l'ordre du jour. (Voir en fac smilé la lettre de convocation)

Parmi ces points, on note en bonne place au point 2 : "adoption du rapport de la Commission Centralisation des Ressources Humaines et d'Harmonisation des textes de la COOPEC SOLIDARITE"; au point 5 "Analyse de l'Organigramme et création du poste de Directeur Adjoint", et au point 8 "Recrutement d'un nouveau conseil par la COOPEC SOLIDARITE".

Comme on peut le constater, Monsieur LEGBA-MONY et acolytes se hâtent pour prendre rapidement toutes les décisions que veut imposer la FUCEC à Coopec Solidarité et toutes celles qui empêcheront que la procédure judiciaire relative à la demande de reddition de compte par la Coopec Solidarité dans le cadre de la création des compagnies d'assurance puisse aller au bout au niveau de la Cour d'Appel.

En effet, la centralisation du personnel de Coopec Solidarité et l'imposition par la FUCEC de ses nouveaux textes qui feront des Coopecs en général et de la Coopec Solidarité en particulier la chose de la FUCEC Togo sont les problèmes qui sont actuellement sur le tapis et qui provoquent la fronde des organes de Coopec Solidarité. En effet, Coopec Solidarité est la propriété de ses membres et non de FEDY et compagnie, nous a confié très amer une source.

D'ailleurs, les délégués du personnel ont en date du 27 août, adressé un courrier au Président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité, en l'occurrence Monsieur

Gabriel Koffi LEGBA MONY, pour protester contre la mise en place par ses soins au cours de ce mois d'août d'une commission de centralisation du personnel dont le rôle est justement de mettre le personnel de Coopec Solidarité sous la botte de FUCEC Togo.

Dans ce courrier, les Délégués du Personnel de Coopec Solidarité s'indignent de la façon dont Monsieur LEGBA a décidé de son propre chef de prendre un des délégués et de le mettre dans ladite commission alors que la procédure normale exige que l'autorité statutaire demande au Collège des Délégués du personnel de désigner un représentant pour une telle commission si tant est que celle-ci est nécessaire et indispensable. Le courrier dit entre autres ceci : "Nous venons porter respectivement par la présente à l'endroit du Conseil d'Administration dans son ensemble la mise au point ci-après :

1- le collège des délégués a constaté la cooptation d'un délégué pour faire partie d'une commission sans discussion préalable avec le collège.

2- Le collège des délégués avait sollicité une rencontre avec le CA mais force est de constater qu'à la veille de la rencontre, vous avez décliné le rendez-vous sous prétexte de votre calendrier chargé.

Le collège des délégués tient à signaler qu'il ne se reconnaît pas dans toute décision liant le personnel à quelque accord, centralisation ou scission.

Par conséquent, les conclusions des travaux de la commission mise en place n'engagent en rien le personnel de la COOPEC SOLIDARITE".

A l'origine de cette colère des Délégués du personnel, il y a le problème suivant. Monsieur LEGBA-MONY, en sa qualité de personne mandatée par FEDY Kokoumeh a, après avoir foulé au pied tout ce qui a été fait jusque-là, décidé de créer des commissions pour faire avaliser les décisions de Monsieur FEDY. Une de ces commissions est chargée d'autoriser la centralisation du personnel de Coopec Solidarité au niveau de FUCEC-Togo. Pour composer sa fameuse commission Monsieur LEGBA-MONY a décidé, selon nos informations, de prendre des gens qui sont favorables à Monsieur FEDY et qui ne feront que la volonté de ce dernier. Le délégué du personnel qu'il a ainsi désigné et que conteste le Collège des Délégués est monsieur AMETOWOYONA Kokouvi Léon, neveu direct de Monsieur FEDY. Un autre neveu direct de Monsieur FEDY, Monsieur KEGLO Kodjo est également membre de la dite commission. L'autre personne qui est membre de ladite commission est Monsieur TAMAKLOE Ayao Peter qui est un autre adepte de Monsieur FEDY. En effet, ce dernier aurait été "intéressé" par la proposition de lui offrir un contrat lorsqu'il prendra sa retraite qui est prévue pour fin 2020.

Avec une telle composition, nul doute que la volonté de Monsieur FEDY passera comme une lettre à la poste au niveau de ladite commission.

Pour ce qui est de la volonté de mettre en place un poste de Directeur Adjoint, il s'agit pour Messieurs FEDY et LEGBA-MONY de pouvoir contourner l'actuel Directeur de COOPEC Solidarité en le dépouillant de ses attributions au profit d'un adjoint qui sera assez malléable pour que FEDY et consorts puissent se servir de lui pour poser leurs actes. L'autre idée qui préside à la création de poste de Directeur Adjoint est de mettre des entraves à toutes les décisions que prendra le Directeur actuel qu'on considère comme non favorable à la philosophie actuelle des dirigeants de FUCEC et qui ne serait pas non plus du village du "tout-puissant".

Il s'agira donc de rendre la direction de COOPEC Solidarité collégiale et d'obliger que


toutes les décisions soient prises à l'unanimité par les deux directeurs. A défaut d'unanimité, les décisions ne passeront pas. C'est une stratégie très dangereuse pour la direction de l'institution mais ce n'est que le cadet des soucis des instigateurs, nous a confié une source proche du dossier. L'essentiel pour eux est d'avoir le contrôle de tout, a-t-il ajouté. Ainsi donc, l'actuel DG de Fucec, Monsieur FEDY, pourra bloquer la plupart des décisions de la Direction de Coopec Solidarité qui ne l'arrangeront pas. La troisième idée derrière cette stratégie, suite à nos recoupements, est de faciliter la suspension ou la résiliation du contrat de l'actuel Directeur que Messieurs LEGBA-MONY et FEDY envisagent sérieusement à cause de la réticence de l'actuel Directeur de Coopec Solidarité à rentrer dans leur sale jeu. Pour cela, il faut avoir un Directeur Adjoint en place afin qu'il

n'y ait pas de vacance au niveau de la Direction une fois que le Directeur actuel sera relevé de ses fonctions soit par suspension, soit par licenciement. Comme quoi pour le "magnifique duo", FEDY-LEGBA et consorts tous les moyens sont bons pour aboutir à l'envie de dominer et de camoufler.

Rappelons que nos informations font état du fait que lors de la nomination de l'actuel Directeur, Monsieur FEDY avait voulu placer un de ses neveux ou un cousin de village. Le président du Conseil d'Administration d'alors Monsieur APOUDJAK s'était opposé à ce népotisme en lui indiquant qu'il n'est pas là pour satisfaire des villages ou des ethnies mais pour aider à gérer une institution nationale qui a vocation à être dirigée par n'importe quel Togolais.

En ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour relatif au "recrutement d'un nouveau conseil pour la COOPEC SOLIDARITE", il s'agit pour le tandem FEDY-LEGBA et leurs complices de prendre un avocat qu'ils ont déjà sous la main et dont nous taisons le nom pour le moment pour venir arrêter la procédure de reddition de comptes qui est actuellement en cours devant la Cour d'Appel. Monsieur FEDY serait d'autant plus pressé de faire arrêter cette procédure judiciaire que normalement sa retraite est prévue pour fin 2019. Même s'il entend se maintenir à son poste comme l'a fait son adjoint FIOKLOU Messan, il préfère prendre toutes les dispositions le plus rapidement possible parce qu'on ne sait jamais. Rappelons que Monsieur FIOKLOU qui est à la retraite depuis avril 2019 est toujours à son poste avec un contrat dit de "prestations intellectuelle" payée d'après nos informations à au moins 500 000 francs CFA par mois. Combien de retraités peuvent avoir un tel contrat ? Comme quoi les fonds des Coopecs sur lesquels FUCEC Togo veut se coucher ont une bonne destination : satisfaire les dirigeants de FUCEC.

Pour faire passer les diverses décisions que FUCEC tente d'imposer à Coopec Solidarité au niveau du Conseil d'Administration de cette dernière, Monsieur FEDY et complices qui ont mis l'actuel Conseil en place en le remplissant de leurs "hommes de main" disposent d'une majorité mécanique. Ainsi, ils peuvent compter



FUCEC - TOGO
COOPEC SOLIDARITE

N/Réf : 110/SOLI/PCA/2019

Lomé, le 26 août 2019

Le Président du CA

Aux membres du CA
De la COOPEC SOLIDARITE
Lomé.

Objet : Invitation.

Chers collègues,

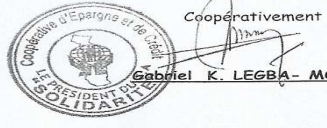
J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du CA qui aura lieu mercredi 28 août 2019 à 09h dans la salle de réunions de la COOPEC SOLIDARITE.

Le projet de l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- 1- Lecture et adoption des PV en instance.
- 2- Adoption du rapport de la Commission de Centralisation des Ressources Humaines et d'harmonisation des textes de la COOPEC SOLIDARITE.
- 3- Point sur l'actualité dans les journaux et réseaux sociaux concernant le COOPEC SOLIDARITE et la FUCEC-TOGO.
- 4- Audit du chantier de construction du Siège de la COOPEC SOLIDARITE.
- 5- Analyse de l'Organigramme et création du poste de Directeur Adjoint
- 6- Réflexions sur les démarches judiciaires contre la COOPEC SOLIDARITE par l'ex-PCA suite à l'AGO 2018.
- 7- Discussions sur le rapport de la Commission chargée de la mobilisation de ressources longues pour la COOPEC SOLIDARITE.
- 8- Recrutement d'un nouveau conseil pour la COOPEC SOLIDARITE.
- 9- Discussions sur le courrier Réf : 0525/SOLI/SD/19 du Directeur sollicitant une rencontre avec le CA relative aux retraits de fonds à la Faïtière et le projet de mobile Money.
- 10 - Divers

Le Directeur participera à cette réunion et prendra toutes les dispositions appropriées.

Je compte sur votre habituelle disponibilité et vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



Gabriel K. LEGBA-MONY

Ampliation :
- CS
- Archives

sur le président LEGBA-MONY Koffi Gabriel, la 2ème vice-présidente, Madame DEKPE Ami A. Dzidula, le Secrétaire Monsieur MENSAH Komla Viglo et le Secrétaire adjoint, Monsieur AVEGNON Koffi Edem. Toutes ces personnes sont des obligés de FEDY Kokoumeh.

Et comme c'est également par la volonté de FEDY et complices que Monsieur DOVI Aurélien a été installé à la tête du Conseil de Surveillance de Coopec Solidarité, cet organe qui est également truffé de personnes très proches de FEDY et consorts ne lève pas le petit doigt face à ce qui se trame. Monsieur DOVI qui a été parachuté à la tête du Comité de Surveillance par décision de Monsieur FEDY est même depuis un certain temps, la personne qu'il faut aller voir "spécialement" avant de pouvoir être admis au Conseil d'Administration de Coopec Solidarité. C'est lui qui sert de pourvoyeur d'électeurs dans le dispositif de FEDY puisque c'est l'homme qui convoierait par bus des électeurs entièrement payés pour aller voter en faveur des candidats de FEDY lors des assemblées générales électives de Coopec Solidarité.

Notons également que depuis son arrivée à la tête du Conseil d'Administration, Monsieur LEGBA-MONY a rejeté tous les travaux qui ont été faits par des équipes et commissions techniques compétentes préalablement mises en place et qui ont, pendant des mois, déjà réfléchi et sorti des conclusions et résultats concrets sur tous les points faisant objet de conflit entre Coopec Solidarité et la FUCEC. Comment comprendre que Monsieur LEGBA-MONY rejette les conclusions de toutes ces commissions et autres comités et mette lui-même en place de prétendues commissions dont les travaux précipités en une dizaine de jours soient préférables aux conclusions des travaux de commissions qui se sont penchés pendant des mois sur des sujets sensibles ? C'est simple, Monsieur LEGBA-MONY doit faire passer la position et la volonté de son maître. Pour cela, on n'a pas besoin de discussions ou d'analyses sérieuses au sein de commissions. Les décisions sont déjà dans la poche.

Face à ce qui apparaissait comme une volonté de passage en force, les membres cons-

Suite à la page 5

RELATIONS COOPEC SOLIDARITE-FUCEC-TOGO : DES METHODES PEU ORTHODOXES

Suite de la page 4

cients de Coopec Solidarité qui ont décidé de se prendre en main et de ne plus laisser faire ont réagi. Très tôt le matin du 28 août 2019, ils ont mis en garde les membres du Conseil d'Administration. Ils demandaient auxdits membres du Conseil d'avoir à l'esprit qu'ils ne sont pas là pour faire la volonté des dirigeants de FUCEC mais celle des adhérents et clients de Coopec Solidarité dont ils doivent protéger les intérêts. Il leur était également rappelé qu'ils seront bientôt appelés à rendre des comptes et que les résultats de ladite réunion du Conseil d'Administration étaient attendus de pied ferme.

Heureusement, les décisions iniques que LEGBA voulait faire prendre pour aider le DG FEDY et complices n'ont pas finalement été prises.

Dans cette affaire, ce qui est étonnant à ce jour, c'est le silence assourdissant des dirigeants de la FUCEC. Non seulement eux-mêmes ne font rien pour clarifier la situation, mais pire, lorsque nous leur avons tendu le micro pour qu'ils donnent leur version des faits, ils ont préféré botter en touche et ne rien dire.

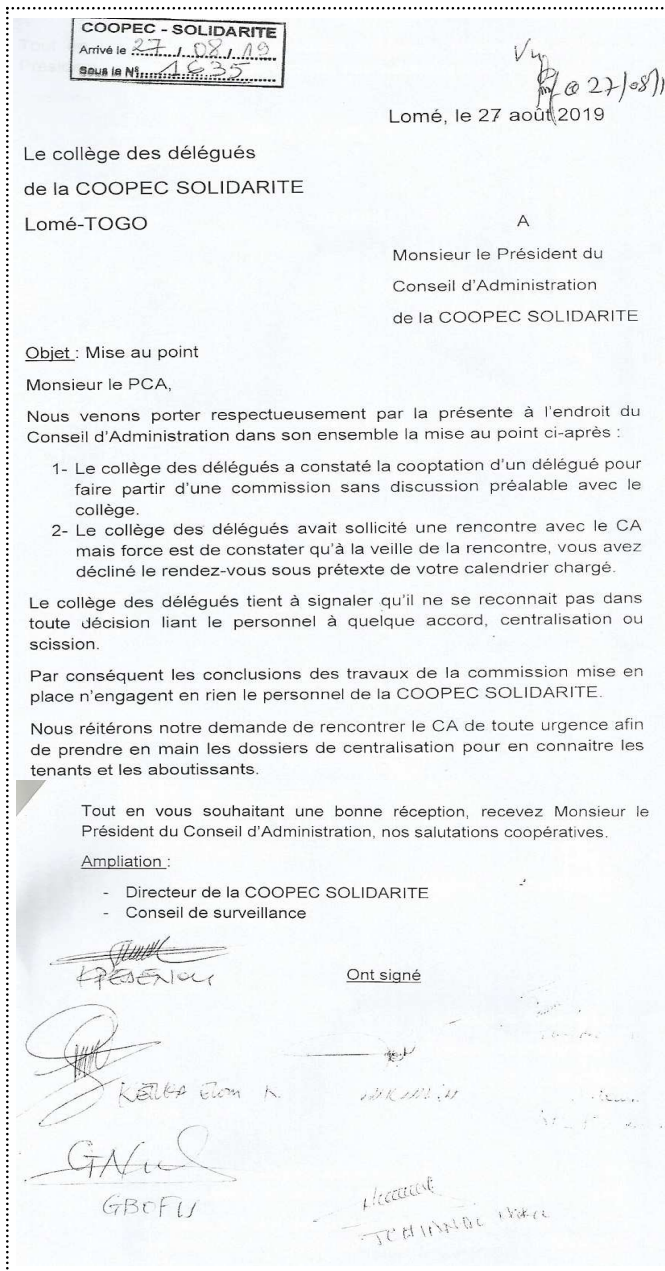
La chose la plus simple, c'est que Monsieur FEDY et son équipe fassent une reddition de comptes claire de leur gestion de la création des compagnies d'assurance dans le cadre de la FUCEC s'ils estiment qu'ils n'ont rien à se reprocher. Cette reddition de comptes doit se faire avec l'aide des organes indépendants qui viendront auditer les comptes relatifs à cette procédure de mise en place de MAFUCECTO, de la création de CIF-VIE Togo SA, du processus de démutualisation de MAFUCECTO et de la fusion-absorption entre MAFUCECTO et CIF VIE Togo. Au lieu de cela, ils préfèrent se cacher derrière leur petit doigt avec une stratégie des plus étonnantes.

C'est ainsi que dernièrement, FEDY et complices ont décidé de faire confiance et de s'ouvrir à dessein à quelques personnes dont des confrères journalistes dont le rôle est de faire diversion. Ceux-ci affirment à qui veut les entendre qu'en fait, il n'y a rien à FUCEC, que le dossier serait vide ; que la Cour Suprême aurait confirmé la décision de rejet de la demande de reddition de comptes ; que c'est l'ancien président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité Monsieur APOUDJAK qui serait derrière toutes ces informations ; que celui-ci aurait détourné plus de 500 000 000 FCFA dans le cadre de la construction du siège de Coopec Solidarité, etc. et les journalistes en service affirment qu'ils sortiront bientôt un papier. Vivement car telle est notre prière. Parce que nous ne pouvons pas comprendre qu'après nos démarches, certes infructueuses auprès des premiers responsables de FUCEC Togo au début de nos investigations, restées sans suite favorable à seule fin de porter la contradiction à nos informations à dispositions, et que des confrères subitement se soient transportés comme par magie auprès de certains dirigeants de la FUCEC Togo pour un "sublimissime travail d'investigation". Au finish, nous apprenons qu'un mémo aurait été remis à certains de nos confrères que nous saluons au passage. A quelle fin ? Seuls ces derniers pourront le dire. Dans tous les cas, il est temps que ces détenteurs du mémo écrivent la vérité de Monsieur FEDY et ses amis.

Au journal LE MÉDIUM, les règles éthiques et déontologiques seront toujours d'actualité. La confraternité a une forte consonance et définition. Nous ne dérogerons jamais à cette règle même au péril de notre vie.

Revenant aux diverses allégations qui seraient toutes complètement fausses, il faut relever pour une meilleure compréhension du sujet ceci :

Primo, si le dossier était vraiment vide et que c'est l'ancien président du Conseil d'administration de Coopec Solidarité qui en veut tant



à Monsieur FEDY Kokoume et consorts parce qu'il n'aurait pas été réélu le 1er juin dernier, alors pourquoi les dirigeants de FUCEC n'acceptent pas simplement la reddition de compte pour définitivement se blanchir ? Il leur suffit de dire au niveau de la Cour d'Appel qu'ils sont d'accord pour l'expertise de gestion sollicitée par Coopec Solidarité et qu'ils laissent la Cour d'Appel désigner les experts (actuaire et experts comptables) qui doivent conduire cette expertise qui viendra calmer tout le monde. Contre une accusation aussi grave de détournement, on ne peut pas se contenter d'affirmations gratuites. Il faut des preuves et la meilleure preuve ici est l'expertise de gestion.

Secundo, les affirmations selon lesquelles la Cour Suprême aurait confirmé une décision en faveur de FUCEC sont fausses puisque l'affaire est en appel et ne peut pas sauter les deux pieds joints au-dessus de la Cour d'Appel pour aller devant la Cour Suprême. La Cour Suprême n'ayant jamais été saisie de ce dossier, elle n'a pas pu, prendre une quelconque décision dedans. Mais au cas où ceux qui affirment qu'il y a une décision, et disposeraient d'une décision, ils feront mieux de la produire et la publier pour la manifestation de la vérité, le but extrême de notre exercice en nous intéressant à ce volcanique dossier Fucec/Coopec Solidarité.

Tertio, l'ancien président APOUDJAK n'a pas pu détourner à lui tout seul, une somme de 500 000 000 FCFA dans la construction du siège de Coopec Solidarité. En effet, dans cette construction, la somme dépensée jusqu'à ce jour est d'un total de 507 988 923 Francs CFA. Si donc Monsieur APOUDJAK a détourné 500 millions comme on veut nous le faire croire, cela signifierait que la somme qui a été véritablement utilisée pour la construction n'a été que de 7 988 923 francs CFA. C'est donc avec cette somme qu'on a payé l'architecte, les gros œuvres, le Maître d'ouvrage délégué, l'étude de sol, le permis de construire, etc. ? Qu'on ne nous prenne pas pour des enfants et de surcroit

pour des cons. Ne s'agit-il pas là d'une accusation totalement farfelue ? En tous cas, si ce genre de détournement a vraiment existé, les dirigeants de FUCEC ne peuvent pas se contenter de la brandir pour justifier les graves accusations de détournement de fonds dont eux-mêmes font l'objet. Ils doivent engager des poursuites contre l'ancien président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité Monsieur APOUDJAK avec qui apparemment ils entretiendraient une grosse inimitié. A défaut de faire cela, les accusations contre ce monsieur sont simplement de vils dénigrement et des accusations mensongères qui ne peuvent servir à rien. Si le sieur APOUDJAK était encore président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité, c'est à lui que nous aurions demandé de faire publier les comptes de la construction de l'immeuble en question pour faire la preuve de sa bonne foi.

Une chose est aujourd'hui plus que certaine, voilà une institution (Coopec Solidarité) qui génère de l'argent, beaucoup d'argent (plus d'un milliard cinq cents millions de chiffres d'affaire en 2018) et qu'une seule personne veut contrôler de but en blanc. Monsieur FEDY contrôle la

FUCEC, qui contrôle la Coopec Solidarité et les autres Coopecs. FUCEC a pour devoir de s'assurer que les Coopecs sont bien gérées. FEDY contrôle les organes de la FUCEC. Ainsi, il a mis en place et dirige le président du Conseil d'Administration DADANEMA qui est son homme de main. Les assemblées générales sont sous sa botte et sa férule puisqu'il contrôle tous les dirigeants des Coopecs (désormais, par LEGBA MONY, il a également la voix de Coopec Solidarité au sein des assemblées de FUCEC). FEDY a placé un président qui chapeaute le Conseil d'Administration de Coopec Solidarité et il y a mis des membres pour s'assurer une majorité mécanique pour toutes les décisions qu'il veut faire passer au niveau de Coopec Solidarité. FEDY a ses hommes au niveau du collège des délégués du personnel. FEDY a placé ses neveux et affidés au niveau des commissions qui doivent décider dans les différents conflits qui opposent Coopec solidarité à FUCEC. Il cherche à mettre un directeur adjoint qui paralysera et obligera la Direction de Coopec Solidarité à accepter les décisions de FUCEC imposées par le biais

de LEGBA MONY. La liste ainsi schématisée est révélatrice.

Déjà, les fonds mis à la disposition du système de FUCEC par les institutions américaines qui ont initié le système FUCEC ne tombent pas dans une cagnotte allant dans l'intérêt des membres. Les programmes alléchants de prêts aux plus démunis avec des taux ZERO ou proches ne sont pas dirigés vers les membres des Coopecs et on ne sait exactement à qui ils profitent.

Il est donc très inquiétant de voir ce genre de dirigeants vouloir concentrer tous les pouvoirs entre leurs mains.

Les membres et déposants (coopérateurs et coopératrices) de Coopec Solidarité et des autres Coopecs affiliées à FUCEC sont avertis. S'ils ne font pas barrage à ce genre de gouvernance, ils n'auront bientôt que leurs yeux pour pleurer. Nous nous contenterons de faire les reportages de leurs pleurs car notre exercice n'est pas justement d'acter à leur place mais de rendre compte de tout ce qui se fait d'anormal dans cette affaire. Dans tous les cas, un certain nombre d'entre eux, selon nos informations, est sur pied de guerre pour faire échec à toute tentative de faire main basse sur les fonds déposés par les clients.

Nous reviendrons dans nos prochaines parutions sur les ponctions des fonds des Coopecs par la FUCEC Togo qui est même de plus en plus copiée par les autres fédérations et la manière cavalière dont les dirigeants de FUCEC traitent ceux qu'ils considèrent comme leurs "sujets" et sur lesquels ils veulent maintenir leur férule et le droit de vie et de mort.

Au journal LE MÉDIUM, nous voudrions féliciter nos confrères qui ont pu rencontrer subitement certains dirigeants de FUCEC Togo pour des recoupements suite à notre première parution. Le hic qui nous fait sourire, c'est justement la subite disponibilité des dirigeants de la FUCEC Togo à les recevoir, à échanger avec eux et à leur fournir des éléments d'information. Ça fait certes sourire mais ça fait pitié tout simplement. L'essentiel pour nous est que la vérité, pas celle falsifiée, se manifeste. Nous devons toujours tendre dans nos actes et propos vers la recherche de la vérité et faire également de l'étude de la morale une priorité.

A tous nos fidèles lecteurs et amis, parents et sympathisants, confrères et consœurs nous disons que nous restons DEBOUT malgré toutes les tentatives de menaces, menaces et autres intimidations à notre endroit.

La vie vaut la peine d'être vécue et bien vécue même. Cependant après la vie, il y a la mort. Mais rassurez-vous, nous ne mourrons que de notre propre MORT. Pas de celle voulue et commanditée par des humains tout simplement parce que nous faisons notre devoir et que certains esprits voudraient nous en empêcher.

A celui qui nous a envoyé ce message " ... il est important de connaître la capacité de nuisance de l'adversaire avant de s'engager, mais surtout définir ce qu'on est prêt à perdre en cas de confrontation. Sans cela, l'issue de la confrontation peut vous être fatale à tous moments... ", nous disons MERCI. Avançons seulement !

A suivre...

DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

Apparemment, FEDY et ses acolytes n'ont rien compris. Au lieu de faire ce qu'il faut pour se sortir d'affaires, ils se permettent de mettre de l'huile sur le feu en prenant des actes complètement à côté de la plaque.

Ainsi, aux dernières nouvelles, nous avons appris que monsieur LEGBA MONY Koffi Gabriel a adressé deux courriers à l'ancien président du Conseil d'Administration APOUDJAK, non seulement pour lui demander des autorisations relatives à un contrat de bail signés par Coopec Solidarité avec ce dernier depuis 2007, mais aussi pour réclamer des remboursements de frais.

Pire, LEGBA-MONY qui ne semble pas avoir compris que son mentor FEDY est la personne la plus détestée au niveau de Fucec Togo et de Coopec Solidarité pour ses méthodes a adressé des lettres de demande d'explications à des employés de Coopec Solidarité dont les délégués du personnel, le directeur et autres.

Comme quoi, au lieu de faire profil bas, des gens qui ont dévalisé la Coopec Solidarité continuent avec leurs méthodes habituelles d'intimidation et de menaces.

Hélas, cette fois-ci ça ne passera pas.

Zozo

POLITIQUE :
DÉCENTRALISATION EN ACTION

Les résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août dernier dans 5 communes ont été annoncés vendredi par la Cour suprême.

112.233 électeurs étaient inscrits sur les listes pour élire 63 conseillers municipaux parmi les 381 candidats.

UNIR (majorité présidentielle) obtient 42 sièges, le reste revient à l'opposition et aux indépendants

Le processus électoral est désormais clos ; reste à mettre en place toute la politique de décentralisation avec une très large autonomie accordée aux communes.

Source : @republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : UNE ACTION DE
SALUT PUBLIC

'Toute personne qui cause un dommage aux équipements routiers est tenu d'en assumer les réparations', précise un décret de 2018. Problème, il n'est pas appliqué. Entre la surcharge des camions qui dégrade les routes, les chutes de lampadaires dues aux collisions, les trottoirs défoncés par les poids lourds, le réseau modernisé à coup de milliards connaît une usure rapide et inhabituelle. Les pouvoirs publics doivent commencer à agir et à sanctionner les contrevenants. Car si rien n'est fait, l'état des routes risque d'offrir dans les prochaines années un triste spectacle.

Or, sans réseau routier moderne, pas de développement.

Source : @republicoftogo.com

SOCIÉTÉ / SUSPENSION DES ACTIVITÉS DE ESMC :

Inquiétude de l'Association Togolaise des Consommateurs

Tout comme la précédente opération dénommée ReDéMaRe (Réseau pour le Développement de la Masse sans Ressource), la nouvelle trouvaille de Sama Essohamlo, l'Entreprise Sociale de Marché Commun (ESMC) qu'il a mis sur pied a déjà du plomb dans l'aile car il annonce une suspension des activités de l'entreprise pour une durée de 6 mois au grand désarroi des nombreux Togolais qui, de nouveaux, avaient placé leur confiance à ce nouveau qu'on leur proposait. L'Association Togolaise des Consommateurs, elle, émet des inquiétudes et appelle les autorités et les associations de défenses des droits humains au secours.

En effet, dans un communiqué daté du 16 août 2019, l'Entreprise Sociale de Marché Commun (ESMC) annonçait à l'endroit de ses fournisseurs et souscripteurs, la suspension provisoire de ses activités pour une période de 6 mois.

La raison évoquée est que l'entreprise veut assurer les travaux de conformité techniques et juridiques qu'impose à leur secteur d'activité, la nouvelle législation relative aux transactions électroniques.

Selon l'ATC, cette annonce s'apparente à un coup de grâce que cette structure vient d'assener à ses adhérents en proie à de nombreuses difficultés pour rentrer dans leurs droits comme le miroitait ESMC quand



Bénéti Gagalo, ex Vice-président de l'ATC

elle lançait ses activités.

" C'est une annonce qu'on peut qualifier de plaisanterie de mauvais goût d'autant qu'après presque deux ans de vaines promesses, les souscripteurs n'ont trouvé aucune satisfaction auprès de ESMC " a dit Bénéti Gagalo, le vice-président de l'ATC.

Dans un communiqué rendu public, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) indique qu'elle est préoccupée par cette annonce faite par ESMC et s'inquiète des conséquences de cet acte auprès des consommateurs, adhérents de cette entreprise.

Puisqu'avant ce communiqué de l'ESMC, de nombreuses personnes l'ont saisi par rapport aux difficultés qu'elles éprouvent à bénéficier des services, produits et prestations promis lors de leur adhésion à cette

entreprise.

" L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) rappelle que l'installation de cette entreprise, née des cendres de l'ancien ReDéMaRe (Réseau pour le Développement de la Masse sans Ressource), s'est faite avec une grande publicité à l'endroit de la population avec toute assurance concernant la fiabilité de son système " lit-on dans le communiqué.

En effet, en sa qualité de représentant de la société civile à la Commission Nationale de Crédits (CNC), l'ATC est revenue énormément sur les activités de l'ESMC qui ne la rassuraient pas du tout.

" On se rappelle que dans l'affaire ReDéMaRe, en 2010, l'ATC inquiète des activités de ReDéMaRe a, dans un courrier, attiré l'attention des Ministères en charge du Commerce et de l'Economie sur ce

qui s'apparentait à une fausse publicité et une arnaque à l'endroit du public.

Le 24 mai 2010, c'est à travers un point de presse que nous sommes revenus sur la question afin que les pouvoirs publics se prononcent clairement sur les activités de REDEMARE, Ets CHRISTIFEX, KARUS TOGO. Les trois structures précitées avaient le même mode opératoire. Pour l'ATC, l'Etat devrait s'impliquer dans les activités de ces entreprises afin de garantir les intérêts des citoyens/consommateurs " fait savoir l'ATC qui informe d'ailleurs que c'est ce qu'elle a réitéré à l'annonce de la création de ESMC.

" Malheureusement, l'ATC constate que les faits lui donnent raison aujourd'hui " a lancé, dépité, Benetti Gagalo.

L'ATC estime que le Togo est un pays de droit et rien ne saurait expliquer ce genre de pratique. Les citoyens doivent être protégés contre toute activité illicite marquée par la fausse propagande et la fausse publicité.

Pour ce faire, l'Association de défense des droits des consommateurs demande au gouvernement et les organisations de défense des droits humains, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme, de s'intéresser et de s'impliquer davantage dans cette affaire pour sauver les pauvres populations qui ne savent plus à quels Saints se vouer.

ECONOMIE/SOCIAL: Les recommandations du FMI

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) a entamé un séjour dans le pays dans le cadre de la revue du programme appuyé par une Facilité élargie de crédit (FEC). Les discussions entre le gouvernement et les émissaires du FMI conduits par le malgache Ivo Rafimanazafi vont porter sur les réformes macro-économiques du Togo durant ces derniers mois. L'équipe du FMI fera donc le bilan de certaines recommandations adressées au Togo lors de sa dernière revue, notamment, la poursuite des efforts en matière de dépenses sociales à savoir l'éducation, la santé et l'assistance sociale comme indiqué lors de sa série de questions générales qui s'est déroulée au mois de Juin 2019.

A en croire le FMI, si l'on examine la dynamique sur les 20 dernières années, la tendance à la hausse des dépenses sociales est principalement attribuée aux dépenses d'éducation, qui sont passées de 4,1 % du PIB en 2009 à 5,1 % du PIB en 2016. Après une hausse au cours de la première moitié de la décennie 2000, les dépenses de santé, quant à elles, ont diminué et stagnent depuis 2009 autour de 2,0 % du PIB. " Les résultats du Togo en matière de santé sont légèrement inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et le niveau des dépenses du Togo est beaucoup plus faible " peut-on lire dans ce rapport du FMI



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

qui estime qu'il est possible d'améliorer de façon radicale les résultats des secteurs de la santé et de l'éducation du Togo. Une série d'options devraient être considérées.

Pour le FMI, il faudrait se concentrer immédiatement sur la poursuite de la mise en œuvre et de l'élargissement de différentes initiatives en matière de prestations sociales reposant sur un principe de ciblage. Il s'agirait notamment de : finaliser et mettre en œuvre le registre social unifié pour les programmes de protection sociale visant à assurer une meilleure coordination des interventions de protection sociale ; ii) étendre la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires non assortis de conditions à 40 000 ménages et le programme d'alimentation scolaire à 50 000 élèves ; iii) renforcer la mise en œuvre du

programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) et le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). L'institution de Bretton Wood préconise aussi l'amélioration de la gouvernance des secteurs de la santé et de l'éducation comme cela est prévu dans les stratégies sectorielles.

Autre recommandation dans le secteur de la santé, le FMI indique que l'accent devrait être mis sur l'accès équitable aux services de santé, le caractère abordable des services, y compris l'élargissement de la prescription et de l'utilisation des médicaments génériques et les mécanismes de partage des coûts, tout en veillant à la mise en place des garanties nécessaires pour prévenir les détournements de ressources.

Il importe en outre d'améliorer

l'exécution des dépenses sociales inscrites au budget. " Les crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux sont souvent caractérisés par un faible taux d'exécution. L'insuffisance du taux d'exécution des dépenses sociales inscrites au budget pourrait expliquer pourquoi il est difficile d'atteindre l'objectif indicatif dans le cadre du programme de dépenses sociales " fait savoir le FMI. Il estime qu'il est possible de renforcer la protection des personnes les plus vulnérables en assurant une source de financement durable, par exemple la mobilisation des ressources ou la réaffectation des dépenses d'autres secteurs, ou en améliorant l'efficacité des dépenses sociales.

Nuptia
Evenement-ciel

Organisation de voyage de noces
Reportage photo/vidéo Listes de mariage

Traiteur Dragées Cadeaux
Célébration des naissances

Diners d'affaires Gala
Petit déjeuner d'affaires

Cocktails
Wedding cake

Fleurs à gogo
Bouquets à domicile

Fêtes à thème
Soirées VIP

Enterrement de vie de jeune fille / garçon
Location de voitures

Soufflez...
on s'en occupe!

France: (+33) 06 23 24 61 30
Togo: (+228) 90 19 50 80
(+228) 90 20 05 40

COOPÉRATION : Lomé abritera en novembre prochain le 1er forum économique Japon-Togo

Le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé était en séjour au Japon dans le cadre de la 7ème Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7). Une rencontre qui a pris fin vendredi 30 août 2019 à Yokohama.

Le séjour au Japon de la délégation togolaise a été marqué par plusieurs rencontres d'échanges avec des opérateurs économiques et dirigeants japonais, dont le Premier Ministre Shinzo Abe.

A l'issue de ces rencontres, le

Togo et le Japon ont convenu de créer un cadre de renforcement de leur coopération. Et ce sera à travers l'organisation en novembre prochain à Lomé, des journées d'échanges entre les deux pays placées sous le thème : " coopération bilatérale Togo-Japon et l'aide publique au développement ".

" Les hommes d'affaires japonais ont été conviés à prendre part en novembre prochain à Lomé aux journées d'échanges organisées par le gouvernement togolais en partenariat avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale JICA et



Photo de famille de la délégation togolaise avec les autorités japonaises

TICAD 7 : Mitsubishi réaffirme son engagement à accompagner le PND

Au Japon, dans le cadre de la TICAD7 à Yokohama, le chef de l'Etat SEM Faure Essozimna Gnassingbé a échangé, le 27 août 2019 au siège de Mitsubishi Corporation, avec les responsables de la firme industrielle.

La rencontre s'inscrit dans la logique du Plan national de développement (PND, 2018-2022) basé sur le partenariat public-privé, et

fait suite à celle du responsable Afrique de cette unité industrielle à Lomé en juillet dernier.

Les premiers responsables de la firme industrielle japonaise ont réaffirmé leur engagement à accompagner le Togo dans sa politique d'électrification rurale à travers les solutions Off-grid (hors-réseau) et de promotion de l'agro-business.

Ils ont également témoigné leur gratitude au chef de l'Etat pour son

engagement personnel dans le renforcement de la coopération économique entre le Japon et le Togo.

Créé en 1954, Mitsubishi Corporation est un conglomérat de plus de 300 sociétés basé dans plus de 90 pays du monde dont 11 africains. Il intervient notamment dans les domaines des infrastructures, de la logistique, du développement, des finances et de l'énergie.

Source :

<https://presidence.gouv.tg>

dédiées l'aide publique au développement", informe la présidence de la République togolaise.

Il s'agira pour les hommes d'affaires nippons de s'informer sur les opportunités d'investissement au Togo. Pour le gouvernement togolais, ces journées seront également l'occasion pour les investisseurs nippons, de nouer des relations de partenariat avec les opérateurs économiques togolais.

Le Togo met un accent particulier sur le secteur privé national mais aussi international pour financer son Plan national de développement (PND 2018-2022).

Source : Afreepress

Zozo

ECONOMIE : SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC CFAO TECHNOLOGY & ENERGY

Un protocole d'entente a été signé mercredi à



Yokohama entre Toyota Tsusho Corporation (propriétaire de CFAO Technology & Energy) et le gouvernement togolais pour aider le pays à dématérialiser l'administration publique et dans le secteur des énergies propres.

Les autorités devraient détailler prochainement le contenu de ce MOU.

La ministre de l'Economie numérique, Cina Lawson, était présente à la cérémonie en compagnie de ses collègues de l'Economie et des Finances et du Commerce.

Le Togo n'a pas attendu la signature de cet accord pour entamer sa mue vers le numérique. Une partie des formalités légales peuvent désormais s'effectuer en ligne. De son côté, l'Office togolais des recettes a introduit les déclarations de TVA au format digital avant un possible paiement en ligne.

Par ailleurs, un financement chinois permet de relier par fibre optique 560 bâtiments publics (hôpitaux, ministères, services d'état civil ...). CFAO Technology & Energy opère dans 19 pays d'Afrique à partir de neuf filiales et quatre centres de compétences.

Source : @republicoftogo.com

SANTE : UN ENGAGEMENT MONDIAL

Le Fonds mondial appelle le monde à intensifier sa lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Les officiels togolais se mobilisent. Actuellement à Yokohama (Japon) où se déroule la TICAD VII, les ministres présents se sont prêtés à une séance photos destinée à soutenir la mobilisation internationale.

La planète est à quelques semaines d'une rencontre cruciale dans la lutte contre ces maladies.

En octobre 2019, la ville de Lyon (France) accueillera la sixième conférence sur la reconstitution des ressources du Fonds mondial. Cette reconstitution a pour objectif de trouver au moins 14 milliards de dollars pour sauver 16 millions de vies, 234 millions d'infections et aider le monde à se mettre sur la bonne voie pour combattre ces maladies.

Intensifier la lutte (Step up the fight) ne doit pas être considéré comme un choix, mais comme la réalisation d'une promesse.

Ce moment offre l'occasion de franchir une étape décisive dans la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 3: santé et bien-être pour tous.

Le président Faure Gnassingbé a rencontré mercredi Donald Kaberuka, le nouveau président du Fonds mondial.

Source : @republicoftogo.com

TOUS À L'ÉCOLE
Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne la scolarité de vos enfants

Jusqu'à 5* mois de salaire

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

22 Nov. 16^{ème}
9 Déc.
2019 Foire
Internationale de
LOME
Foire de toutes les opportunités

+1000
EXPOSANTS
300 000
VISITEURS



*Thème : Le E-commerce pour
une forte expansion des échanges*



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 37



www.cetef.tg